



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le jeudi 5 octobre 2023 à 17 h. La présente séance s'est ouverte à 17 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Sont absents à cette séance les membres du conseil : M. Pier-Luc Laurin et Mme Sara Dupras.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, et Me Caroline Dion, greffière.

1.

1.1

25359-10-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

4.

4.1

25360-10-23

AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION AVEC SYLCO CONSTRUCTION INC. – DOSSIER 700-17-018626-225 – ADDENDA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25119-05-23, laquelle entérine une transaction intervenue entre Sylco Construction inc. et la Ville de Prévost en vue de régler les dossiers 700-17-018626-225, SAI-M-319222-2210, SAI-M-319218-2210 et SAI-M-319226-2210, ainsi que l'acquisition de lots aujourd'hui identifiés par les numéros 3 563 896, 3 563 898, 6 577 039,



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

6 577 040, 6 577 041 et 6 577 042;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de modifier certains éléments de la transaction, tel qu'il appert de l'addenda soumis au soutien de la présente résolution;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. D'entériner l'addenda à la transaction signée les 15, 23 et 24 mai 2023 soumis au soutien de la présente résolution.
2. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec le directeur général ou la greffière à signer ledit addenda et tout document qui pourra en découler.
3. D'autoriser la direction des finances à disposer du montant convenu dans le cadre de la transaction.

14.

14.1

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne du public ne s'est présentée.

15.

15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucun conseiller n'intervient durant la période d'intervention des conseillers.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

16.
16.1
25361-10-23 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 17 h 06.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 25359-10-23 à 25361-10-23 contenues dans ce procès-verbal.



Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 25359-10-23 à 25361-10-23 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 5 octobre 2023.



Me Caroline Dion
Greffière